

**Document à remplir et à nous transmettre
par courrier électronique à : contact@convergence.direct**

Par les présentes, CONVERGENCE.DIRECT prête au souscripteur les équipements dont la liste figure ci-dessous, selon les modalités figurantes aux présentes conditions générales de prêt dont le texte figure en annexe.

DATE DEMANDE (jj/mm/aaaa) :**N° DE COMMANDE (OBLIGATOIRE) :****COORDONNEES SOUSCRIPTEUR**

Souscripteur	Livraison
N° Compte Client :	Raison sociale :
Raison sociale :	Adresse :
Adresse :	
Code Postal :	Code Postal :
Ville :	Ville :
Pays :	Pays :
N° de Tél. : N° de fax :	N° de Tél. :
E-mail :	Nom Réceptionnaire :
Représenté par :	

MATERIEL EN VENTE A L'ESSAI

DÉSIGNATION	RÉF CONSTRUCTEUR	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE

Date d'effet de la commande conditionnelle : à la livraison**Date d'expiration de la commande conditionnelle (durée d'une semaine)** (jj/mm/aaaa) :

Cette commande conditionnelle est expressément soumise à l'ensemble des dispositions présentes et des conditions générales de prêt figurant en page 2, ce que le souscripteur reconnaît en apposant sa signature ci-dessous.

SANS SUPPORT TECHNIQUE DE LA PART DE CONVERGENCE.DIRECT

M. ou Mme
CONVERGENCE.DIRECT
(Lu et Approuvé)

M. ou Mme
Le Souscripteur
(Lu et Approuvé)

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT DE VENTE A L'ESSAI

Afin de vous permettre d'essayer et de tester nos produits, nous vous proposons une vente à l'essai. Vous commandez un produit que vous aurez à votre disposition pendant un délai d'une semaine gratuitement.

Au-delà de ce délai, 2 possibilités s'offrent à vous :

Cas 1 :

Le matériel est conforme à vos attentes et il vous sera facturé conformément au n° de commande notée en 1^{ère} page.

Cas 2 :

Le produit ne répond pas à vos besoins et vous nous retournez le matériel conforme, accompagné d'un retour préalablement validé par le SAV, afin que rien ne vous soit facturé.

TOUT MATERIEL RETOURNÉ NON-CONFORME* OU RETOURNÉ APRÈS LE DELAI D'UNE SEMAINE VOUS SERA FACTURÉ.

Transfert de propriété :

Juridiquement, cette vente est conclue avec réserve de propriété. En conséquence, le transfert de la propriété des marchandises vendues est suspendu au paiement intégral du prix convenu.

Loi n° 80.335 du 12 mai 1980.

**L'état de non-conformité d'un produit sera établi par notre service SAV sur des critères tel que l'état de l'emballage, l'intégralité du matériel, etc.*